



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8433<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 décembre 2018, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ipo . . . . .	(Côte d'Ivoire)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M <sup>me</sup> Cordova Soria
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hunter
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Edjang Mangué
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Albanai
	Pays-Bas . . . . .	M <sup>me</sup> Gregoire Van Haaren
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : une menace pour la stabilité

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : une menace pour la stabilité**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la présente séance.

M. Fedotov participe à la séance d'aujourd'hui par vidéoconférence depuis Vienne.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Fedotov.

**M. Fedotov** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion d'aborder ce sujet très important.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) observe de nouvelles tendances alarmantes en ce qui concerne le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, avec des effets perturbateurs et déstabilisateurs sur la gouvernance, la sécurité, la croissance économique et la santé publique. Les réseaux criminels ne limitent plus leurs activités au transport de cocaïne et d'héroïne à travers l'Afrique vers des marchés de destination en Europe et ailleurs. Selon le *Rapport mondial sur les drogues* de 2018 de l'ONUDC, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et les pays d'Afrique du Nord, représentent 87 % du total mondial des saisies d'opioïdes pharmaceutiques, principalement à cause de l'utilisation croissante du tramadol, un analgésique opioïde qui fait l'objet d'un vaste trafic dans la région pour un usage non médical.

Avec l'Asie, l'Afrique a connu la plus forte augmentation des saisies de cocaïne au monde, ce qui suggère que le trafic et la consommation de cocaïne se sont étendus à ces marchés. Grâce au Programme de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC, qui opère dans plusieurs aéroports africains, nous savons que les saisies d'héroïne sont en augmentation dans la région; les aéroports de Lagos, Accra et Cotonou arrivant en tête de liste, suivis de près par Bamako, Lomé et Ouagadougou.

Les saisies de méthamphétamine sont désormais au coude à coude avec les saisies de cocaïne, les principaux aéroports concernés étant ceux de Lagos et de Cotonou. Récemment, l'on a enregistré une augmentation du nombre de saisies de précurseurs tels que l'éphédrine et la phénacétine dans les deux aéroports, ce qui pourrait indiquer l'existence de nouveaux laboratoires produisant des substances psychoactives.

Dans le même temps, la consommation de drogue en Afrique de l'Ouest et du Centre augmente, ce qui représente une grave menace pour la santé publique. En dépit du manque de données fiables et récentes sur la consommation de drogue dans la région, l'ONUDC estime qu'en 2016, il y avait plus de 34 millions de consommateurs de cannabis et 1,8 million de consommateurs de cocaïne en Afrique de l'Ouest et du Centre. À l'échelle mondiale, seule une personne sur six souffrant de troubles liés à l'usage de drogues reçoit un traitement, mais en Afrique, ce chiffre est beaucoup plus bas, seul un toxicomane sur 18 ayant accès à un traitement.

En même temps, la région est aux prises avec de nombreuses autres menaces à la sécurité liées à la criminalité, notamment le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains, la cybercriminalité et la piraterie maritime, ainsi que les menaces posées par le terrorisme. Les liens entre le terrorisme, les drogues illicites et d'autres formes de criminalité sont largement reconnus, y compris par le Conseil de sécurité.

En août, le Conseil de sécurité s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite des activités terroristes de Boko Haram et d'autres groupes dans le bassin du lac Tchad; par les liens qui existent entre le trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles et le financement de groupes armés; par l'insécurité maritime qui règne dans le golfe de Guinée; et par les activités mercenaires liées à la criminalité transnationale organisée, y compris la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, de drogues et de migrants (voir S/PRST/2018/17).

La région du Sahel, qui fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, est un autre domaine d'intervention pour l'ONUDC. La prochaine phase de la stratégie, qui vise à appuyer la composante Police de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, sera axée sur le renforcement de la capacité de la Force conjointe à combattre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues.

L'ONUDC continue de promouvoir le dialogue régional et interrégional et les mesures de lutte contre le trafic de drogues, notamment en s'efforçant de perturber le trafic de drogues et de précurseurs et d'intercepter les flux financiers en renforçant les capacités des services chargés de l'application des lois et en élargissant les services de prévention de la consommation de drogues et de traitement. Nous cherchons à appuyer les services nationaux de renseignement et d'interception en renforçant leurs capacités par l'intermédiaire d'ateliers de formation et de cours en ligne, notamment sur les activités de police fondées sur le renseignement, les techniques de détection et d'enquêtes, la gestion des scènes de crime, la collecte et l'analyse de preuves électroniques, et la lutte contre le blanchiment d'argent et contre la criminalité maritime.

À l'échelle régionale, notre action est axée sur la mise en place de plateformes et de mécanismes de coopération interinstitutions par l'intermédiaire d'AIRCOP, de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, du Programme mondial de contrôle des conteneurs et du Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé. Notre bureau s'est associé à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, grâce à une assistance technique visant à améliorer la prévention de la consommation de drogues et le traitement de la dépendance à la drogue, la législation, la criminalistique et les services chargés de l'application des lois. Ce n'est qu'un aperçu limité de ce que nous faisons pour appuyer l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Pour de plus amples informations sur l'action de l'ONUDC, je renvoie les membres à la note de synthèse qui, je crois comprendre, a été distribuée au Conseil de sécurité.

Bien que le renforcement de l'assistance technique ait donné lieu à certaines avancées, les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale continuent de se heurter à de redoutables difficultés pour instaurer la stabilité et atteindre les objectifs de développement durable. Les États sortant d'un conflit et les États en transition, notamment la Guinée-Bissau, ont besoin d'une attention accrue, comme l'a reconnu le Conseil, pour relever les défis liés aux drogues et à la criminalité organisée, parallèlement aux réformes politiques. L'ONUDC demeure pleinement déterminé à aider l'Afrique de

l'Ouest et l'Afrique centrale, en étroite collaboration avec tous ses partenaires régionaux et internationaux.

Je remercie le Conseil d'avoir appelé l'attention sur la nécessité d'une action et d'un appui urgents et déterminés de la part de la communauté internationale pour faire face à la menace de la drogue et pour contribuer à ouvrir la voie à une Afrique de l'Ouest et à une Afrique centrale plus sûres, plus saines et plus prospères.

**Le Président** : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hunter** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur exécutif, M. Fedotov, de son exposé.

Le fléau de la toxicomanie fait encore de trop nombreuses victimes dans le monde, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les dommages causés par la culture, le trafic et la consommation de drogues illicites sont liés à la criminalité organisée, aux flux financiers illégaux, à la corruption et, dans certains cas, même au terrorisme. Indépendamment de la région ou du contexte, il est clair que les effets délétères du trafic transnational de drogues porte atteinte à l'état de droit, affaiblit la confiance du public dans les pouvoirs publics et compromet le développement socioéconomique.

Bien que la responsabilité de la politique internationale de contrôle des drogues incombe au premier chef à la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a également un rôle à jouer s'agissant de traiter des liens qui existent entre le trafic de drogues, le terrorisme et la paix et la sécurité internationales. Mon pays n'est certainement pas à l'abri de cette menace, car nous sommes nous aussi confrontés à une crise dévastatrice des opiacés d'une ampleur sans précédent. La menace est mondiale, et aucun pays ne peut y faire face seul ou ne doit avoir à y faire face seul.

En réponse à ce problème, le Président Trump a annoncé, le 24 septembre, l'Appel à une action concertée face au problème mondial de la drogue. Approuvé par plus de 130 pays, ce cadre appelle les pays à réduire la demande de drogues, à couper l'offre de drogues illicites, à élargir l'accès au traitement de la dépendance aux drogues et à renforcer la coopération internationale en la matière. Nous exhortons tous les pays à œuvrer à la réalisation de cette importante initiative, car nous

savons que pour relever ce défi, les efforts de chaque pays du monde seront nécessaires.

À cet égard, nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest des efforts régionaux qu'elle déploie pour lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie dans le cadre de son plan d'action régional pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020. Nous félicitons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour son assistance technique en matière de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité en Afrique et dans le monde.

Aujourd'hui, j'affirme la détermination des États-Unis à relever, eux aussi, ce défi. Les États-Unis investissent d'importantes ressources en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Je mentionnerai brièvement quelques-uns de ces importants efforts.

Le programme de l'Académie internationale de police des États-Unis offre aux agents de la justice pénale d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale des cours spécialisés sur la lutte contre les stupéfiants, la lutte contre la corruption, la criminalité financière et la sécurité des frontières, entre autres sujets connexes. Rien qu'en 2018, grâce à trois de ses installations, dont le Centre régional de formation des États-Unis pour l'Afrique de l'Ouest au Ghana et les Académies internationales de police des États-Unis au Botswana, nous avons formé plus de 2 100 agents de la justice pénale.

Au Ghana, le « Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs » du Département d'État apporte un appui de 1,7 million de dollars aux services de police ghanéens pour lancer des brigades de stupéfiants dans quatre nouvelles régions stratégiques afin de renforcer leurs capacités.

Dans le golfe de Guinée, nous appuyons le processus de Yaoundé de 2013 visant à lutter contre les activités maritimes illicites. En partenariat avec INTERPOL, l'assistance que les États-Unis apportent à ce cadre régional consiste notamment en près de 3 millions de dollars pour aider les services chargés de l'application du droit maritime en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigéria. Nous appuyons les efforts déployés par ces pays pour enquêter sur la criminalité organisée maritime, améliorer l'échange d'informations et renforcer leurs capacités de surveillance et d'enquête

maritimes. Le Commandement des forces des États-Unis en Afrique s'associe également à ces pays pour appuyer la formation et les opérations maritimes telles qu'Obangame Express et l'Association maritime africaine pour l'application de la loi.

Au Libéria, le Département d'État dépense actuellement 2,4 millions de dollars à l'appui d'un projet de lutte contre la criminalité transnationale organisée visant à promouvoir les activités de police et les enquêtes fondées sur le renseignement, l'interception et la saisie de drogues illicites, les poursuites de la criminalité organisée et le renforcement des capacités des services chargés de la sécurité et de l'application des lois. Cette initiative, en partenariat avec l'ONUDC, a déjà permis d'accroître le nombre d'interceptions liées à la drogue et d'arrêter plus de 90 personnes associées à la criminalité transnationale organisée.

Au Bénin et au Togo, le Département d'État a investi plus de 4 millions de dollars depuis 2012 pour renforcer la capacité des magistrats de poursuivre les auteurs de trafic de drogues et de faits connexes par l'intermédiaire du mentorat, de l'assistance technique et de sessions de formation conjointes. Toujours au Bénin, nous fournissons une formation et du matériel à la police nationale pour lui permettre d'endiguer le trafic de drogues à travers les frontières terrestres et les voies navigables du Bénin.

Les États-Unis appuient également la formation aux meilleures pratiques fondées sur des données factuelles à l'intention des fonctionnaires qui travaillent dans les services de prévention de la consommation de drogues, de traitement et de réadaptation sur l'ensemble du continent africain. Pas plus tard que la semaine dernière, à Nairobi, nous avons appuyé un important atelier international sur la réduction de la demande de drogues, auquel ont participé plus de 40 nations africaines.

Enfin, les États-Unis demeurent résolus à lutter contre l'épidémie de drogues dans le monde, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Conseil de sécurité, la région et nos partenaires pour renforcer nos communautés, protéger nos familles et assurer un avenir sans drogue pour tous.

**M<sup>me</sup> Edjang Mangue** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je félicite la délégation ivoirienne d'avoir convoqué la présente séance d'information, qui est pertinente, sur le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale en tant que menace pour

la paix et la sécurité internationales. Je tiens également à saluer la présence du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M. Yury Fedotov, et à le remercier de ses observations et recommandations importantes ainsi que du dévouement de son équipe.

La République de Guinée équatoriale est alarmée et profondément préoccupée par l'impact croissant du trafic de drogue en Afrique, en particulier en Afrique centrale. Selon le *Rapport mondial sur les drogues* de 2018 de l'ONUDD, la production totale d'opium et de cocaïne a atteint un niveau sans précédent. En Afrique, cela s'est traduit par une augmentation du trafic, de la production et de la consommation de drogue. En dépit des progrès – même s'ils sont inégaux – accomplis par l'Afrique dans la voie du développement au cours des dernières décennies, ils sont minés par les drogues, qui créent de nouvelles fragilités dans le développement de nombreux pays et communautés sur le continent. Cela est en partie dû au fait que la population africaine est très jeune, 60 % des Africains étant âgés de moins de 35 ans. C'est également dû au développement inégal et limité de nombreux pays, qui limite la capacité à contrôler le trafic et la consommation de drogue.

De nombreux pays africains sont touchés par des problèmes extrêmement graves, notamment le règlement de conflits armés prolongés – sept missions de maintien de la paix sont actuellement déployées en Afrique –, les situations de sortie de conflit, le fléau du terrorisme, la circulation illégale d'armes, la piraterie et la criminalité maritime. Comme l'a expliqué M. Fedotov, la complexité et la fragilité de toutes ces situations sont exacerbées lorsque s'y ajoute le trafic de drogue, qui mine les initiatives de consolidation de la paix et compromet le développement durable. Le narcoterrorisme alimente les capacités et la mobilité des groupes terroristes et extrémistes en Afrique, contribuant au financement d'Al-Qaïda au Maghreb islamique et des groupes qui lui sont associés, ainsi que de Boko Haram, entre autres. Cela peut permettre aux réseaux criminels et aux narcoterroristes d'augmenter leur influence au sein de certains gouvernements locaux, donnant lieu à une corruption qui détruit le tissu social et moral des communautés.

Pour remédier à cette situation de manière globale, l'Union africaine a adopté le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2013-2017). Cette position a été réitérée dans la Position africaine commune présentée durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale

sur le problème mondial de la drogue qui s'est tenue en 2016. De même, l'engagement en faveur du développement durable en Afrique en vue d'éliminer les causes profondes de la pauvreté et des conflits, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, renforce cette vision. Néanmoins, la progression de la mise en œuvre de ces efforts est conditionnée en raison des capacités et des ressources limitées ainsi que des contextes susmentionnés.

Nous notons avec admiration la manière dont les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest luttent contre les problèmes du trafic de stupéfiants, du terrorisme et de la criminalité maritime, en collaboration avec l'ONU et la communauté internationale. Les initiatives basées sur la coopération, notamment l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le Projet de communication aéroportuaire et les Unités mixtes de contrôle portuaire, ainsi que le renforcement des enquêtes et de la justice pénales, entre autres, ont permis d'obtenir des victoires contre les narcotrafiants et les narcoterroristes. Cependant, ces victoires ont provoqué l'ouverture de nouveaux couloirs, qui est facilitée par la porosité des frontières terrestres et maritimes dans les pays d'Afrique centrale. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le trafic, la consommation et la production de drogue dans la sous-région. Nous sommes conscients de l'impact qu'ont les importantes saisies de drogue sur les trafiquants et leurs alliés. Nous devons les reproduire dans toutes les sous-régions afin de régler ce problème définitivement.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que ce type d'initiatives – avec la participation de l'ONU et d'autres entités, notamment les bureaux régionaux, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'ONUDD, INTERPOL et d'autres partenaires – vise à prévenir ces effets de transfert indésirables dès la conception des initiatives. À cet égard, nous appelons l'Union africaine à s'engager dès le début de ces initiatives pour garantir leur reconnaissance et leur influence aux niveaux continental et sous-régional, ainsi que leur intégration aux stratégies continentales. De cette manière, nous pouvons tenter d'intercepter, de neutraliser et de prévenir la propagation, le trafic, la production et la consommation de drogue dans des régions et des pays qui sont moins touchés.

La prévention du terrorisme et de son financement, ainsi que de la piraterie et de la criminalité

maritime, sont des priorités pour les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. La question de la drogue et de la coopération interrégionale est abordée au moyen d'initiatives nationales et sous-régionales telles que la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale; le Groupe d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique centrale; et la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun, adoptée à Yaoundé en 2013, entre autres.

Le trafic de drogue menace non seulement la sécurité internationale, mais également la santé et les initiatives de développement durable. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit rester engagé dans la lutte contre ce problème. La République de Guinée équatoriale réaffirme sa détermination à combattre le trafic, la production et la consommation de drogue sous toutes leurs formes. Sur la base de notre plan national de développement et de croissance économique durable, Horizon 2020, et de notre participation aux organisations d'Afrique centrale et à l'Union africaine, nous faisons tout notre possible pour collaborer efficacement avec nos partenaires africains et internationaux afin d'accomplir cette tâche importante. Le Conseil peut compter sur nous.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : Je souhaite remercier M. Fedotov pour son exposé très instructif sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et sur les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Je souhaite également, à travers vous, Monsieur le Président, remercier la Côte d'Ivoire d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. La France estime comme vous qu'il s'agit d'un sujet particulièrement important et se réjouit de l'opportunité que nous avons d'échanger aujourd'hui à ce propos.

Je commencerai par quelques remarques sur les entraves et le péril que la production, le trafic et la consommation de drogue représentent pour la sécurité et les perspectives de développement de la région. Comme M. Fedotov l'a souligné, l'Afrique de l'Ouest fait face à de multiples menaces liées à la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et est affectée par le problème de la drogue de plusieurs façons. La région est dans une zone importante de transit pour le trafic de cocaïne, d'héroïne et de drogues de synthèse, mais aussi une zone de production de cannabis et de drogues de

synthèse. La consommation de drogue y est également de plus en plus importante. Le problème de la drogue, avec ses conséquences sécuritaires, économiques, sociales et sanitaires, aggrave ainsi les faiblesses structurelles de la région et compromet gravement son développement.

Le trafic de drogue a également un impact négatif sur les dynamiques politiques dans la région. Dans le nord du Mali, pour ne prendre que cet exemple, une part significative des groupes armés dépend financièrement et logistiquement des flux générés par l'économie illégale et le trafic de drogue. Cette situation détourne certains acteurs clés de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en générant des violences et en constituant un frein et une entrave à la conduite du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. La corruption généralisée liée au trafic de drogue mine également la confiance des populations dans l'état de droit, particulièrement dans la justice, et peut favoriser un réflexe de protection communautaire, voire l'adhésion aux groupes terroristes.

Enfin, dans une région marquée à la fois par l'importance des trafics et la présence de plusieurs organisations terroristes, la question du lien entre la criminalité organisée et le financement du terrorisme se pose. S'il est avéré que des collusions existent entre trafiquants et combattants terroristes, il s'agit davantage de relations opportunistes – c'est-à-dire de relations de protection contre paiement – que d'une coopération systématique. Le produit des trafics ne semble pas être la principale source de financement du terrorisme, mais peut y contribuer directement ou indirectement.

Dans ce contexte, et ce sera ma deuxième observation, nous devons réfléchir ensemble aux réponses à apporter, aux niveaux national, régional et international. Au plan national d'abord, il est très important que les États d'Afrique de l'Ouest fassent de la lutte contre les stupéfiants une véritable priorité politique et promeuvent une approche équilibrée, qui agisse à la fois pour lutter contre l'offre de drogue et pour diminuer la demande par des mesures de prévention, de soins, d'accompagnement des usagers et de réduction des risques. Il est essentiel que les États de la région renforcent les capacités des institutions concernées, avec le soutien des bailleurs et des acteurs internationaux.

Ces actions doivent notamment viser à renforcer l'ensemble de la chaîne pénale, en particulier le système judiciaire ou les mécanismes de saisie des avoirs, mais également prendre en compte la dimension préventive et socio-sanitaire. La prise en charge des personnes

dépendantes, encore trop peu développée, doit constituer un axe d'action prioritaire. La France a ainsi pleinement soutenu la création à Dakar en 2014 du premier centre spécialisé pour les usagers de drogue en Afrique de l'Ouest, le Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar, et elle appuie actuellement la création d'un centre similaire en Côte d'Ivoire. Ces efforts doivent être encouragés et soutenus dans les autres pays de la région.

À l'échelle régionale ensuite, il est essentiel de renforcer la coopération afin de lutter efficacement contre les trafics et la corruption. La réponse doit reposer sur une action commune sur les volets sécuritaire et du développement. C'est tout le sens de l'approche déployée par les membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) dans le cadre de la Force conjointe du G5 Sahel et du Programme d'investissements prioritaires. La France soutient bien sûr pleinement ces efforts, en lien avec ses partenaires. À titre d'exemple, l'Alliance pour le Sahel, en finançant des projets de développement à impact rapide dans les zones vulnérables, contribue à offrir un horizon économique viable aux populations locales et à éviter leur récupération par les réseaux de l'économie illégale.

Les défis sont nombreux, mais les États de la région ne sont pas seuls pour y faire face. En effet, les organisations internationales, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, ont également un rôle important à jouer face au problème des drogues.

Premièrement, elles ont tout d'abord la responsabilité de prendre en compte toute la dimension du problème dans la recherche des solutions politiques durables aux conflits. Ainsi, pour continuer avec l'exemple du Mali, que j'évoquais un peu plus tôt, la lutte contre le trafic de drogues dans la région est également un moyen de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix. Les sanctions sont à cet égard l'un des outils dont nous disposons pour agir, puisque la participation à des activités de trafic fait partie des critères de désignation mis en place dans le cadre du régime de sanctions concernant le Mali. Nous devons les mettre pleinement à profit.

Deuxièmement, les Nations Unies doivent soutenir les États d'Afrique de l'Ouest qui en font la demande en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Je tiens ici à saluer le travail très utile effectué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ce domaine, et en particulier par son bureau régional basé à Dakar.

Enfin, les Nations Unies sont également le garant d'une approche globale et équilibrée qui permette non seulement à l'Afrique de l'Ouest mais aussi aux autres régions affectées d'agir ensemble pour répondre au problème des drogues, selon le principe de responsabilité partagée. À cet égard, le document final agréé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 sur le problème mondial de la drogue (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale) reste notre feuille de route commune. Le débat ministériel de la Commission des stupéfiants, qui se tiendra en mars prochain à Vienne, sera une nouvelle occasion de réaffirmer notre engagement commun pour lutter contre le problème des drogues, en Afrique de l'Ouest et au-delà.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance d'information sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale en tant que menace contre la sécurité internationale. Nous saluons l'exposé présenté par M. Yury Fedotov, et nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) du bon travail qu'il accomplit dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée.

Il s'agit d'une question que nous avons examinée ici, au Conseil, dans le contexte de débats sur un vaste éventail de situations de conflit en Afrique centrale, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble de la région du Sahel, notamment en Guinée-Bissau, au Mali et au Sahel. Cette question a également fait l'objet de discussions au niveau du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La menace croissante posée par la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue dans certains États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale constitue effectivement un grave défi qui mine la paix et la stabilité de ces régions. Le problème est plus répandu dans les pays dont les institutions sont faibles et n'ont pas les capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. C'est pourquoi il faut aider à ces pays à renforcer leurs capacités afin d'être plus performants dans la prévention du trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée et dans la lutte contre ces phénomènes. Nous nous félicitons de l'action menée par l'ONUDC par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux pour renforcer les capacités des forces de l'ordre de ces pays et pour renforcer la coopération régionale.

La nécessité de relever le défi posé par le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée au moyen d'une coopération concrète et orientée vers l'action au niveau régional est reconnue depuis longtemps. Les échanges d'information et de renseignement, le renforcement de la sécurité aux frontières, la mise en place de mécanismes de coopération régulière et le partage de données d'expérience et de meilleures pratiques sont en fait des éléments très cruciaux pour affronter ces difficultés. Le rôle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de la Force multinationale mixte dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée est très important, et elles doivent bénéficier du soutien international nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au niveau du Conseil de sécurité, nous pensons qu'il faut réfléchir aux stratégies existantes et aux outils disponibles, afin d'intensifier les efforts pour briser le lien entre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous considérons qu'il est impératif pour l'Organisation des Nations Unies et ses organes compétents d'évaluer leur coopération avec les deux régions et de recenser les lacunes, en vue d'élaborer une stratégie appropriée de prestation de l'assistance nécessaire pour renforcer les capacités de ces régions à relever les défis, en réduisant ainsi les possibilités des groupes terroristes et d'autres membres du crime organisé de tirer parti du trafic de drogue.

Il convient de rappeler que les membres africains du Conseil – la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Éthiopie – avaient organisé en juin une réunion selon la formule Arria sur la criminalité maritime en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales. Les discussions qui avaient eu lieu pendant la réunion sont étroitement liées à la question dont nous débattons aujourd'hui. Le golfe de Guinée constitue un pôle majeur pour la criminalité maritime et le trafic de drogue.

Les réseaux criminels transportent de plus en plus l'héroïne par des voies maritimes, et cela représente un véritable défi qui exige une riposte renforcée. Des discussions importantes se sont déroulées pendant la réunion tenue selon la formule Arria, et nous savons que des efforts ont été faits pour aboutir à un document du Conseil sur ce sujet important. Nous espérons que le Conseil pourra se prononcer à ce propos, et nous appuyons pleinement les efforts faits par la Guinée équatoriale, en tant que représentant de la région de l'Afrique

centrale, pour jouer un rôle de chef de file sur cette question importante.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité aujourd'hui.

La criminalité transnationale organisée non seulement finance et alimente les conflits, mais elle renforce aussi la corruption et mine les institutions, déstabilisant ainsi des environnements déjà fragiles. Les citoyens des sociétés touchées en payent le prix. S'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité implique de prendre conscience des graves conséquences de la criminalité transnationale organisée.

L'Afrique de l'Ouest est un lieu de transit pour le trafic de drogue, ce qui rend la région vulnérable au crime organisé. Le trafic de drogue est étroitement lié à l'instabilité dans la région, en particulier au Sahel, où des réseaux de contrebande sont utilisés par les groupes terroristes en tant que source de financement.

Au Conseil, nous voyons souvent les effets dévastateurs et potentiellement de longue durée des conflits sur les institutions publiques des pays. Les conflits contribuent à l'érosion de la confiance au sein des sociétés et sapent les institutions démocratiques et l'état de droit. Dans ces contextes, les intérêts criminels peuvent s'implanter solidement. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est crucial d'inclure le système plus large de l'état de droit et de la justice dans nos efforts de consolidation de la paix. Bâtir des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux est une pierre angulaire fondamentale des sociétés stables et résilientes, comme cela est également reconnu dans l'objectif de développement durable 16. Assurer l'accès à la justice, comme souligné récemment dans la résolution 2447 (2018) sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, est tout aussi important.

Au moment d'élaborer et de planifier l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les régions touchées par les conflits, le Conseil doit veiller à prendre en compte du rôle joué par la criminalité organisée dans la dynamique des conflits. Le lien entre criminalité organisée et conflits implique que les activités de police soient une considération stratégique dans tous les efforts de maintien et de consolidation de la paix. Dans une situation où le maintien de la paix consiste, dans une large

mesure, à instaurer ou à renforcer l'état de droit, le rôle de la police est crucial.

Nous n'avons eu de cesse tout au long de notre mandat au Conseil de plaider pour qu'un accent accru soit mis sur les efforts de prévention, dans lesquels la police des Nations Unies jouerait un rôle important. Le Conseil a aussi, à maintes reprises et dans de nombreuses résolutions, inclut des mandats pour lutter contre les flux et les réseaux criminels, ou y a fait allusion.

Aux fins d'une lutte plus cohérente contre la drogue et le crime, nous devons encourager la coopération et l'échange d'informations entre les différentes agences des États Membres et avec des entités internationales et régionales comme INTERPOL, EUROPOL, ONUDC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La coopération régionale est l'un des outils opérationnels les plus efficaces pour prévenir la criminalité organisée et l'insécurité. Le programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest a aussi, comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, beaucoup aidé au renforcement de la capacité de lutte contre le trafic de stupéfiants des États de l'Afrique de l'Ouest.

Enfin, il importe que le Conseil continue de reconnaître le rôle que la criminalité organisée et le trafic de drogue jouent dans les conflits. Si nous ne tenons pas compte de cela lors de l'élaboration de notre réponse aux conflits ou dans nos efforts de consolidation de la paix et de prévention, nous ne pourrions pas remédier aux causes profondes des conflits ni rompre efficacement le cycle des conflits. Cela vaut aussi bien pour l'Afrique de l'Ouest que pour d'autres régions déchirées par des conflits.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier la Côte d'Ivoire d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, et le Directeur exécutif Yury Fedotov de son exposé.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont devenues des zones idéales pour les activités internationales de trafic de drogues. Ces activités criminelles, qui transitent par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, nuisent gravement au développement économique et à la stabilité sociale des pays de la région et alimentent la criminalité, la violence et le terrorisme. Pour s'attaquer au problème du trafic de drogues dans la région, la communauté internationale doit se proposer d'agir dans les trois domaines suivants.

Premièrement, nous devons aider les pays de la région à renforcer leurs capacités de sorte qu'ils puissent

prendre la tête de la lutte menée contre ce fléau. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont freinés dans leur action par tout un ensemble de défis qui se posent à eux en termes de ressources, d'expertise, de savoir-faire, de moyens et autres s'agissant de lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, et ont besoin d'un solide soutien de la communauté internationale. Cette dernière, tout en respectant pleinement la prise en charge de ces affaires par les pays de la région, doit les aider à formuler des stratégies de lutte contre le trafic de drogue et à renforcer leur capacité en matière de répression pour qu'ils puissent lutter plus efficacement contre ce fléau et les autres formes de criminalité transnationale organisée. La coopération internationale en matière de lutte contre le trafic de drogue doit être renforcée sur la base du principe de la participation la plus large possible et de responsabilité partagée, l'accent étant mis sur la répression du marché de la consommation de drogue en vue de réduire la production et le trafic de drogue à la source.

Deuxièmement, la communauté internationale doit s'attacher à renforcer la coordination et la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et les organismes des Nations Unies afin de créer des synergies. La Chine se félicite du renforcement de la coopération entre des organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, d'une part, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, d'autre part, s'agissant notamment de lutter de façon plus intense contre le trafic de drogue et de mener des activités communes de contrôle aux frontières et de répression, grâce auxquelles chaque institution peut mettre à profit ses avantages et son expertise uniques. L'ONU doit continuer de renforcer son rôle de coordination et de promouvoir la consolidation et la répartition des ressources afin de mieux appuyer l'action menée par les pays et les organisations régionales.

Troisièmement, nous devons agir pour remédier aux causes profondes du trafic de drogue et essayer d'en venir à bout. La pauvreté et le sous-développement servent de terreau au trafic de drogue et aux autres formes de criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre. Nous encourageons les organismes des Nations Unies basés en Afrique de l'Ouest et du Centre à travailler en étroite collaboration,

et nous espérons que les partenaires internationaux honoreront sans retard leurs engagements en matière d'investissement, en faisant un effort particulier pour aider les pays de la région à renforcer leur capacités et leur infrastructure de développement, afin de leur permettre d'être en mesure de viser et d'atteindre le plus rapidement possible un développement autonome et durable en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au Forum sur la coopération sino-africaine qui a eu lieu à Beijing en septembre, la Chine a fait part de sa volonté de coopérer avec les pays africains sur les questions de paix et de sécurité. Cette coopération inclut 50 programmes d'assistance visant à lutter contre le trafic de drogue, à renforcer la sécurité aux frontières et les activités de répression, à lutter contre la piraterie et la criminalité transnationale organisée, entre autres, l'objectif étant de doter les pays africains d'une plus grande capacité de maintien de la paix et de la sécurité.

La Chine, de concert avec la communauté internationale, continuera d'aider l'Afrique à s'attaquer au trafic de drogue, et les pays africains à réaliser rapidement la paix, la stabilité et le développement.

**M<sup>me</sup> Cordova Soria** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie la présidence d'avoir organisé cette importante séance, ainsi que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC), M. Yury Fedotov, de son exposé riche en informations.

Nous savons que la région de l'Afrique de l'Ouest est confrontée à de nombreux défis. Les conflits violents, en tant que facteur principal, ont mis gravement en danger la structure institutionnelle des pays de la région et, par conséquent, sa population. À cela s'ajoutent la criminalité transnationale organisée et la petite délinquance, autres facteurs négatifs qui aggravent et prolongent les conflits. La porosité des frontières et l'insuffisance de ressources disponibles pour lutter contre les activités criminelles dans la région ont favorisé la prolifération des substances réglementées et leur utilisation comme moyen de financement par les groupes armés et les organisations terroristes.

La région se retrouve, de ce fait, confrontée à un défi de nature transnationale qui nécessite de la part de la communauté internationale une réponse transversale et ferme, basée essentiellement sur une large coopération internationale. Nous estimons qu'il est impératif d'adopter d'urgence des mesures sérieuses, rigoureuses et spécifiquement concrètes dans le temps, qui

permettent d'endiguer le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest au moyen d'une approche multidimensionnelle qui neutralise sa circulation dans les pays d'origine et de production comme dans ceux de destination et de consommation.

En outre, nous estimons qu'à la difficulté géographique s'ajoute le contrôle limité de l'État dans les territoires affectés, ce qui permet aux organisations criminelles de s'adapter pour mener leurs activités illicites afin d'éviter une perte de compétitivité et, bien évidemment, de gains. Cette aptitude à s'adapter se traduit par un renforcement de leur capacité de résistance et de résilience face aux mesures prises aussi bien par les États de la région que par d'autres organisations internationales et régionales.

Les conséquences de ce fléau, s'agissant de leur incidence dans le secteur de la sécurité ainsi que dans le domaine économique, sont connues. Il exacerbe la fragilité de nombreux États de l'Afrique de l'Ouest, sans parler du niveau d'impact dans le domaine social, sachant que la vente et la consommation de substances illégales compromettent gravement l'intégrité des segments les plus vulnérables de la population. Nous ne devons pas oublier que ce sont les femmes et les jeunes, filles et garçons, qui sont ciblés par la violence extrémiste, les groupes armés et les trafiquants de personnes et de drogues.

De plus, le lien entre les groupes terroristes et les organisations criminelles transnationales impliquées dans la commission de ces crimes est de plus en plus manifeste, car ces organisations collectent les ressources économiques et les légitiment au moyen du blanchiment de l'argent et d'autres mécanismes qui tendent à réduire ou à éliminer le contrôle des États. À cet égard, nous nous félicitons des importantes avancées enregistrées dans le cadre de la coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONUDC.

Le projet d'appui au Plan d'action régional pour la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest en est un bon exemple. Il est conforme aux politiques et stratégies définies par la région et basées sur les piliers que sont le renforcement des institutions chargées de la justice et de l'application de la loi, le renforcement du cadre juridique, la réduction de la demande de drogues et le renforcement des capacités d'enquête et de surveillance. Il est donc nécessaire de souligner les efforts et le travail remarquables, ainsi que les liens inhérents et l'échange

d'informations entre les deux organisations, qui ont permis à ces initiatives de montrer la voie à suivre dans la lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.

Nous ne pouvons manquer de noter les travaux de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, un projet qui regroupe depuis 2009 les efforts du Département des affaires politiques et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Cette initiative met l'accent sur les pays les plus vulnérables et les pays sortant d'un conflit en vue de réduire leur vulnérabilité au trafic de drogue et à la criminalité organisée en renforçant leurs capacités nationales, en fournissant l'assistance nécessaire pour renforcer le contrôle de leurs côtes et de leur espace aérien et en formant les membres des institutions étatiques compétentes.

Enfin, nous nous associons aux propos de M. Jean Lapaque, Représentant régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest, qui a déclaré que la crise au Sahel :

« nous a rappelé avec une violence particulière la précarité de la paix en Afrique de l'Ouest... le caractère hybride et transnational des menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'espace ouest-africain... l'existence de foyers de tension qui pourraient éclater à tout moment... En plus des vulnérabilités structurelles et historiques, qui découlent du passé, il existe aujourd'hui de nouveaux facteurs de conflits transfrontaliers... L'augmentation de ces nouvelles menaces constitue une priorité dans le programme de travail des États et de leurs partenaires... car elles compromettent les grandes avancées en matière de paix et de sécurité réalisées ces dix dernières années ».

À cet égard, nous exhortons tous les États à s'attaquer aux problèmes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à travers la coopération et le dialogue de manière multilatérale, régionale ou bilatérale, et à œuvrer au renforcement de mesures efficaces pour combattre et éliminer concrètement le trafic de drogue et, en général, la criminalité transnationale.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la présidence ivoirienne d'avoir convoqué cette très importante séance sur la situation relative au trafic de drogue en Afrique de l'Ouest. Je tiens à remercier également M. Yuri

Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), pour son rapport exhaustif.

La présente séance offre une plateforme et une occasion uniques de partager des expériences en matière de lutte contre la production et la distribution de stupéfiants par le biais d'une action multilatérale commune. Le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest restent une préoccupation majeure pour nous. Dans les pays touchés, y compris en Afrique de l'Ouest, les profits tirés du trafic de drogue servent à déstabiliser les États et à menacer à la fois le développement et la stabilité. En plus de leurs effets néfastes sur les populations, ils engendrent la corruption et une économie parallèle, phénomènes renforcés par le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale, ainsi que par un financement accru des groupes terroristes, entravant ainsi la stabilité politique et le progrès de la région Afrique.

Selon le *Rapport mondial sur les drogues* publié en juin 2018 par l'ONUDD, tramadol, un opiacé utilisé pour traiter les douleurs modérées à sévères, est devenu une source de préoccupation croissante dans de nombreuses régions d'Afrique et d'Asie. Le rapport indique également que l'Afrique et l'Asie sont en train de devenir des centres de trafic et de consommation de cocaïne. Il est bien connu que le trafic de drogue et les activités illégales connexes constituent les menaces les plus graves à la sécurité et au bien-être des populations de par le monde.

Ma délégation souhaite faire les observations suivantes concernant la lutte contre le problème de la drogue en Afrique de l'Ouest.

L'action rapide et décisive qui est nécessaire suppose une volonté politique et une collaboration régionale pour agir aux niveaux régional et national. Premièrement, nous devons nous attaquer aux facteurs qui provoquent des tendances mondiales préoccupantes, à savoir, l'instabilité, les conflits armés dans de nombreuses régions du monde et les flux de réfugiés, ainsi qu'aux problèmes non résolus de pauvreté et de disparités en matière de développement, qui nuisent tous davantage aux progrès et entravent la pleine efficacité des efforts déployés dans le cadre de nos interventions. Par conséquent, il faut un engagement critique pour mettre en œuvre différents programmes et projets internationaux visant à renforcer les secteurs de la sécurité, de la justice et de l'application de la loi.

Notre objectif doit être de réviser totalement le code pénal et d'harmoniser la législation dans les pays de la région. Nos mesures doivent être axées sur des systèmes plus stricts de maintien de l'ordre et de la justice, ainsi que sur des systèmes d'alerte rapide, la gestion et le partage du renseignement et un contrôle rigoureux des frontières, avec l'aide de l'ONU DC et d'INTERPOL. Toutes ces opérations doivent être améliorées grâce au renforcement des capacités, à la formation et à la mise à disposition d'équipements de détection et de communication à la pointe de la technologie. Nous encourageons les pays d'Afrique de l'Ouest à continuer de renforcer leurs cadres institutionnels et leurs réponses nationales face à ces menaces périlleuses, en coopération étroite avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, les équipes de pays des Nations Unies, l'ONU DC et INTERPOL.

Le trafic d'héroïne des centres de production vers les marchés requiert un réseau mondial de circuits et la facilitation de groupes criminels nationaux et internationaux. Dans ces circonstances, nous devons sans cesse chercher des moyens d'améliorer, de renforcer et de mettre nos efforts en commun. Nous devrions faire un meilleur usage du potentiel énorme qu'offre l'ONU DC pour partager les expériences et les pratiques exemplaires, former le personnel et mettre au point des outils efficaces de coopération pratique. Le renforcement des capacités est le mot clef du succès.

Cela ne sera possible que par une mise en œuvre plus efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Nous nous félicitons des efforts continus de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour faire progresser cette stratégie, notamment par l'élaboration du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Nous pensons que la création et le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel contribueront de manière positive au maintien de la stabilité dans la région et aideront les pays, les organisations sous-régionales et l'UNOWAS à faire face plus efficacement aux menaces transfrontalières, notamment le trafic de drogue et la piraterie.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à collaborer avec d'autres pays pour renforcer et stimuler l'élan en faveur d'une coopération mutuellement bénéfique en vue de mobiliser tous les efforts possibles pour lutter contre le problème de la drogue en Afrique et dans le monde.

**M. Albanai** (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est avec grand plaisir que je salue M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC), et le remercie pour son exposé instructif sur la situation relative au trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et son incidence sur la sécurité et la stabilité dans la région. Je remercie également la présidence d'avoir convoqué la présente séance afin d'aborder une question extrêmement importante liée à la sécurité et à la stabilité dans les États de l'Afrique de l'Ouest.

Lundi, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de M. Fedotov (voir S/PV.8426), dans lequel il soulignait l'étroite relation entre la drogue et l'instabilité en Afghanistan. Nous sommes d'avis que cela vaut également pour l'Afrique de l'Ouest. L'instabilité persistante dans certains États de la région crée un environnement qui peut être exploité par des groupes criminels organisés pour intensifier le trafic de drogue et leur donner la possibilité de d'accroître l'utilisation des routes commerciales pour acheminer les drogues à leurs destinations finales. Ces groupes se servent de certains États de la région comme centres de distribution de stupéfiants, surtout au vu de son emplacement géographique qui la place au cœur stratégique des routes et des réseaux commerciaux établis.

Il existe un lien profond entre la corruption et le trafic de drogue. L'instabilité politique et sécuritaire dans certains États de la région contribue directement à faciliter ce trafic. La faiblesse des gouvernements et l'incapacité à faire appliquer la loi dans certains États permettent aux groupes criminels d'utiliser la région au profit de leur réseau criminel. L'accent doit donc être mis sur le renforcement des capacités des États de l'Afrique de l'Ouest.

Nous nous félicitons également des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre le trafic de drogues. Nous voudrions rappeler à cet égard son plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020, et nous invitons les États de la région à poursuivre leurs efforts pour le mettre en œuvre. Nous nous félicitons de la récente réunion sur cette question, tenue en novembre par le service chargé du contrôle des drogues.

Nous accueillons également avec satisfaction le rapport de mi-mandat du Programme régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Ouest 2016-2020, qui rend

compte des faits nouveaux les plus récents concernant les efforts déployés par les pays de la région pour renforcer leurs capacités de lutte contre ces menaces. Nous nous félicitons des 924 activités que l'ONUSDC a menées entre juillet 2016 et juillet de cette année, et nous exhortons l'Office à poursuivre ses efforts pour promouvoir les priorités énoncées dans le rapport, notamment la lutte contre la corruption, le renforcement des cadres judiciaires et l'appui au Groupe de cinq pays du Sahel dans le domaine de la coopération entre la police et le système judiciaire.

Enfin, la région de l'Afrique de l'Ouest a un grand potentiel qui, s'il est utilisé à bon escient, peut indubitablement entraîner une hausse soutenue de la croissance économique et du développement. Toutefois, elle est également confrontée à de nombreux défis, en particulier la présence de groupes armés et de réseaux de trafic qui menacent la stabilité et la sécurité de certains États. Nous félicitons l'ONUSDC et l'encourageons à poursuivre ses efforts de lutte contre la criminalité transfrontalière, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en vue d'assurer la stabilité et le développement pour les peuples de la région. Nous appuyons pleinement leur action à cet égard.

**M. Kuzmin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la présidence ivoirienne d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance du Conseil sur la question très actuelle de la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest. Nous remercions également M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSDC), de sa participation à la présente séance et de son exposé informatif et détaillé.

Nous sommes fermement convaincus qu'il n'est possible de lutter efficacement contre la menace de la drogue dans les États d'Afrique de l'Ouest que si l'ensemble de la communauté internationale, l'ONU jouant un rôle moteur, déploie des efforts coordonnés. À cet égard, nous réitérons notre appui indéfectible au régime de sanctions visant les personnes et les organisations associées à l'État islamique d'Iraq et du Levant et à Al-Qaïda qui financent des activités terroristes grâce au produit du trafic de drogues. Les liens mutuels constants entre les activités criminelles, notamment les activités liées à la drogue, et le terrorisme international, en particulier en ce qui concerne l'appui matériel qui lui est apporté, sont très alarmants. Les indicateurs élevés des

médicaments opioïdes destinés à la consommation non médicale, des drogues synthétiques et de l'héroïnomanie sont particulièrement préoccupants. Un certain nombre d'États de la région restent des plaques tournantes pour le transit des opiacés en provenance d'Afghanistan et de la cocaïne en provenance d'Amérique latine. Nous espérons qu'un examen complet de toutes ces questions sera effectué à Vienne en mars 2019, lors de l'examen prévu de la mise en œuvre de la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Plan d'action régional de 2009.

La recherche de solutions de rechange efficaces à ce type d'activités criminelles figure parmi les priorités énoncées dans les mesures visant à traiter de manière adéquate le problème de la drogue. En particulier, la promotion de programmes remaniés pour tenir compte des réalités locales et conçus pour créer de nouvelles possibilités d'emploi dans la région serait d'une grande utilité à cet égard, et la participation des milieux d'affaires, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pourrait y contribuer considérablement. Nous pensons qu'il est essentiel de continuer d'accorder une attention particulière à la prévention et à la répression de la radicalisation des jeunes, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs niveaux d'emploi et d'éducation, notamment par des politiques visant à mettre en œuvre des projets spécialisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO.

Nous pensons également qu'il est logique de continuer à améliorer et à renforcer la sécurité des frontières, l'échange d'informations et la formation du personnel des services chargés de l'application des lois. Nous nous félicitons que l'ONUSDC ait pu fournir des services d'expert aux États africains s'agissant d'assurer la sécurité et la stabilité. Nous appuyons les travaux de l'ONUSDC à cet égard, ainsi que sa coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organismes régionaux. Il va sans dire qu'il importe également de développer la coopération en matière de lutte contre la drogue entre les pays concernés eux-mêmes, sous des formes bilatérales, régionales, sous-régionales et multilatérales, sur la base du principe de la responsabilité partagée et commune.

Pour notre part, nous avons constamment pris des mesures pour aider les États africains à former leur

personnel, en particulier dans les domaines des soins de santé et de l'application des lois. Nous sommes déterminés à continuer de dialoguer de manière constructive et de coopérer de manière efficace en matière de lutte contre la drogue.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et nous remercions de son important exposé le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Yuri Fedotov.

Le Pérou note avec préoccupation les répercussions que le problème mondial des drogues entraîne sur l'Afrique de l'Ouest, sous-région qui, ces dernières années, est devenue une zone de production et de consommation, ainsi qu'une zone de transit vers les marchés européens. Les contrôles insuffisants aux frontières et les crises politiques et socioéconomiques ont favorisé la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, qui corrompent les institutions et érodent le tissu social. Dans certaines parties de la région, les rivalités entre les trafiquants de drogues pour le contrôle des zones d'influence exacerbent les tensions intercommunautaires. Dans certains cas, les autorités et les forces de sécurité sont cooptées. Dans de nombreux autres cas, des liens se créent avec les groupes armés et les organisations terroristes. Le trafic de drogues entraîne souvent des cercles vicieux de violence et de corruption susceptibles de déstabiliser les pays, de compromettre la sécurité des citoyens et d'accroître ainsi le risque de conflits violents. Nous voudrions souligner trois domaines d'action où nous croyons que le Conseil de sécurité peut contribuer à la lutte contre ces menaces, et qui nous paraissent essentiels pour prévenir les conflits, combattre le terrorisme et pérenniser la paix.

En premier lieu, il s'agit d'identifier et de combattre les liens qui existent entre terrorisme et criminalité transnationale organisée. La résolution 2195 (2014) reconnaît l'existence de ce lien, en particulier en Afrique. En mai dernier (voir S/PV.8247), le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2018/9) soulignant la nécessité de mieux faire connaître ces liens afin d'optimiser notre capacité de réponse. À cette fin, nous estimons qu'il importe que le Conseil et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste continuent d'approfondir leur compréhension de ce phénomène et adoptent les mesures qui s'imposent pour y faire face où qu'il se produise.

Deuxièmement, il s'agit de prêter attention aux causes profondes. Le Pérou reconnaît que, pour lutter

contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, il faut adopter une approche multidimensionnelle qui, entre autres mesures, met en place et renforce les capacités et les institutions pour promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et le développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même temps, il est essentiel de lutter contre la corruption et de promouvoir la création de possibilités et d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les communautés rurales. En ce qui concerne ce dernier point, malgré les défis auxquels nous restons confrontés, nous tenons à saluer le modèle péruvien de développement d'activités de substitution, qui est global et durable, et qui a permis de lutter efficacement contre l'offre de drogues en favorisant le développement rural.

Nous considérons que le troisième domaine est le renforcement de la coopération régionale et entre pays voisins. Nous estimons que la communauté internationale doit combattre ces fléaux selon des perspectives régionales et de voisinage, car nous sommes confrontés à un phénomène qui a des répercussions transfrontières et se développe en fonction du contexte géographique dans lequel il opère. À cet égard, nous tenons à souligner le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest promeut avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous soulignons également, entre autres initiatives auxquelles l'Office apporte son concours, le lancement du Recueil de bonnes pratiques en matière de prévention de la consommation de drogues, de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et de réduction des risques en Afrique, en coopération avec l'Union africaine, ainsi que la coopération avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous soulignons également le rôle que joue la coopération de voisinage à travers la création de commissions mixtes qui, outre le fait qu'elles contribuent à lutter contre tous les aspects de la criminalité, renforcent le travail de renseignement et les contrôles aux frontières pour lutter contre le trafic de drogue, de personnes, de ressources naturelles et d'armes.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens dès l'abord à remercier M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de son exposé très détaillé.

Au cours des dernières années, la consommation de drogues et les troubles liés à l'usage de drogues sont devenus une source de préoccupation croissante en Afrique de l'Ouest. Selon le *Rapport mondial sur les drogues* de 2018, non seulement l'Afrique de l'Ouest est une plateforme de transit pour les drogues, mais elle est également devenue un pôle de consommation de cannabis et de cocaïne. La lutte contre le problème de la drogue exige de mettre en place une approche intégrée pour s'attaquer conjointement à l'offre et à la demande. À cet égard, la Pologne se félicite de la présence de l'ONUDC en Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, situé au Sénégal, et du bureau de pays de l'ONUDC au Nigeria. La coopération avec les organisations régionales et les pays de la région est cruciale. En conséquence, nous saluons l'appui que fournit l'ONUDC à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à ses États membres dans le domaine des contrôles aux frontières au moyen du tutorat, des échanges de visites, des voyages d'étude et d'une formation avancée sur des questions spécifiques.

Le renforcement des capacités de la CEDEAO et de ses États membres pour leur permettre de lutter durablement contre le trafic et l'abus de drogue ainsi que la criminalité transnationale organisée est de la plus haute importance. Il convient de se rappeler que le trafic de drogue est une des principales sources de revenus des groupes terroristes, comme l'ont déjà mentionné plusieurs délégations. S'ils veulent détecter plus efficacement les flux financiers illicites, les pays doivent mettre l'accent en priorité sur la sécurité aux frontières. Cependant, tout en tenant compte de cela, nous ne pouvons oublier que la porosité des frontières des pays en développement est un des principaux problèmes auxquels ceux-ci se heurtent dans la lutte antiterroriste. Nous devons être conscients du fait que le trafic de drogue restera une des principales sources de revenus tant que les problèmes socioéconomiques de l'Afrique ne seront pas réglés et que les citoyens africains n'auront pas accès à des sources de revenus bénéfiques et légales. C'est pourquoi soutenir le développement de l'Afrique est probablement le moyen le plus efficace de lutter contre le trafic de drogue et les troubles liés à l'usage de drogues.

Nous avons l'obligation de contribuer au renforcement des capacités et de répondre aux demandes d'aide technique. Pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent être mises en place en coordination avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. Nous félicitons donc le

projet CRIMJUST, une initiative conjointe financée par l'Union européenne et mise en œuvre par l'ONUDC, en partenariat avec INTERPOL et Transparency International, de sa contribution à la lutte contre le crime organisé en général, et contre le trafic de drogue en particulier, le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

Nous appuyons les objectifs du projet visant à, premièrement, renforcer la capacité des institutions de justice pénale à détecter le trafic de drogue et les crimes qui y sont liés, à enquêter et à engager des poursuites; deuxièmement, à promouvoir la coopération régionale et interrégionale entre les institutions de justice pénale en promouvant les bonnes pratiques, l'échange d'informations et la création de réseaux; et, troisièmement, à renforcer l'intégrité institutionnelle et la responsabilité des institutions de justice pénale pour renforcer la confiance mutuelle à l'intérieur des régions et entre elles, avec la participation active des organisations de la société civile.

Enfin, nous appuyons pleinement l'action de l'ONUDC en matière de lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, sur la base de son programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020).

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite commencer par dire à quel point nous sommes heureux que la Côte d'Ivoire ait pris l'initiative de réinscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil. Il me semble qu'elle n'avait pas été abordée depuis 2013. Le moment est bienvenu pour l'examiner.

J'accueille également avec satisfaction l'exposé présenté par M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et je remercie l'ONUDC de ses efforts dans ce domaine, notamment, bien sûr, par l'intermédiaire de son programme régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Les conflits, la corruption et les zones non gouvernées sont autant de facteurs qui permettent à la criminalité de se développer. Elle peut prendre de nombreuses formes et englobe le trafic de drogue, mais pas seulement la drogue. Elle englobe la traite des personnes et le trafic d'armes. Les réseaux criminels organisés peuvent également appuyer et faciliter l'émergence et les opérations des groupes terroristes. Il est en effet assez fréquent et commun qu'à leurs débuts, les groupes terroristes s'appuient sur des revenus issus du crime organisé. Malheureusement, l'Afrique de l'Ouest est touchée par ces problèmes depuis quelques années, et nous avons

constaté que ce sont les groupes marginalisés – qu’il s’agisse des enfants, des femmes ou des minorités ethniques – qui souffrent souvent le plus.

L’incidence de cette criminalité n’est pas seulement ressentie par la population; elle est également ressentie au sein des communautés et par les États. Elle compromet l’état de droit, les droits de l’homme et la capacité des États à fournir des services et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 pour tous leurs citoyens. Les réseaux criminels transfrontières, la contrebande et le trafic de biens et de personnes au-delà de la juridiction des États peuvent également constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le trafic de drogue est une manifestation de ce problème, mais le même argument a été présenté de façon convaincante dans les résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) portant sur la traite des personnes.

Comme nous l’avons entendu aujourd’hui, c’est malheureusement le cas dans la région d’Afrique de l’Ouest, qui, comme l’a souligné l’ONUDC, est devenue une zone de consommation et de transit importante pour l’héroïne et la cocaïne, facilitant ainsi les flux vers les marchés de destination. L’argent et la violence qui accompagnent ce commerce ont des conséquences dévastatrices. Comme je l’ai souligné, le trafic de drogue peut être à la fois un moyen qu’emploient les groupes armés pour lever des fonds et une source de conflit. Les bandes criminelles peuvent corrompre et affaiblir un État juste au moment où un État fort doté d’institutions solides est nécessaire afin de prévenir un conflit. Je suis tout à fait d’accord avec les personnes assises autour de cette table qui ont souligné la nécessité d’aborder cette question de manière holistique, dans le contexte de la prévention et de la consolidation de la paix.

Il convient de noter et de saluer les efforts entrepris dans la région, notamment l’action du Groupe de cinq pays du Sahel, pour renforcer la stabilité et lutter contre le terrorisme. Nous devons également appuyer la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest; le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, M. Chambas; et l’excellent travail qu’accomplit le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, ainsi que les initiatives visant à lutter contre les facteurs d’instabilité, notamment, bien sûr, les changements climatiques, la pauvreté, la marginalisation et la corruption. Le Royaume-Uni fait sa part. Nous sommes en train de renforcer nos effectifs et nos

connaissances en matière de lutte contre la criminalité organisée dans la région afin de lutter contre le trafic et de renforcer l’état de droit et la sécurité aux frontières, d’appuyer le développement et de contribuer à la fourniture de services.

Il n’existe pas de solution miracle pour éliminer le trafic de drogue et le crime organisé en Afrique de l’Ouest, et d’ailleurs où que ce soit. Les États de la région devront adopter une démarche globale, appuyée de façon holistique par le système des Nations Unies et ses partenaires internationaux. Nous nous félicitons, Monsieur le Président, que vous ayez de nouveau axé l’attention sur la criminalité en convoquant la séance d’aujourd’hui, et nous sommes prêts à aider tous les pays qui souffrent de cette menace insidieuse, dont nous pâtissons également nous-mêmes.

**M<sup>me</sup> Gregoire Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d’avoir organisé cette importante séance. Je tiens aussi à remercier M. Fedotov, Directeur exécutif de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de son exposé très riche d’enseignements.

La criminalité transnationale organisée cause et aggrave les conflits, et cela a été l’un des principaux messages pendant le débat du 6 novembre (voir S/PV.8393) sur le rôle de la police dans les opérations de maintien de la paix, auquel ont participé de nombreux chefs de la police civile des Nations Unies. Durant la séance en question, nous avons souligné que les gains financiers de la criminalité organisée sont l’une des sources de revenu qui financent les groupes d’insurgés et les terroristes et qu’ils perpétuent ainsi les cycles de conflit. À l’instar d’autres formes de criminalité, le trafic de drogue alimente la corruption, le terrorisme et d’autres trafics. Il dépasse les frontières et touche la vie de millions de personnes dans le monde entier, en particulier les jeunes. Pour contrer le trafic de drogue en Afrique de l’Ouest et en Afrique centrale, nous avons besoin d’une démarche intégrée. Qu’il me soit permis de mentionner trois aspects principaux à cet égard : premièrement, la coopération régionale en matière de sécurité; deuxièmement, la justice pénale; et troisièmement, les sanctions.

Premièrement, s’agissant de la coopération régionale en matière de sécurité, les problèmes régionaux nécessitent des solutions régionales, soutenues par l’Organisation des Nations Unies lorsque cela est nécessaire. Le Royaume des Pays-Bas est un fervent partisan d’une coopération plus étroite entre l’ONU et des organisations régionales telles que l’Union africaine. Ainsi,

nous appuyons le financement durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Afin de s'attaquer au trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les initiatives régionales sont essentielles, et l'ONUDC joue un rôle crucial en facilitant de telles initiatives, notamment dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'ONUDC facilite la coopération à travers des projets tels que l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et le Projet de communication aéroportuaire, que le Royaume des Pays-Bas finance. Dans le contexte du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), nous nous sommes félicités de la démarche régionale relative au trafic de drogue figurant dans le mandat de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous appuyons la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, qui vise à échanger des informations sur les activités criminelles et terroristes en Afrique de l'Ouest.

Cela m'amène à ma deuxième observation, concernant la justice pénale. La sécurité et la justice sont les deux faces d'une même médaille. L'impunité pour le trafic de drogue mine la confiance dans les institutions publiques et entrave la paix et la sécurité durables. Une réponse de la justice pénale est cruciale pour défendre l'état de droit et assurer la coopération entre les populations locales et les forces de sécurité. Le rôle de la police est essentiel à cet égard. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Royaume des Pays-Bas, de concert avec la Côte d'Ivoire, avait rédigé la résolution 2447 (2018) sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité le 13 décembre. En outre, le Royaume des Pays-Bas soutient le renforcement du secteur de la justice au Mali par l'intermédiaire de la composante de police au sein de la Force conjointe du G5 Sahel. En justice pénale, la coopération pour partager les éléments de preuve et pour garantir une procédure régulière est fondamentale. En conséquence, le Royaume des Pays-Bas a appuyé le détachement d'un procureur nigérian en Italie pour faciliter le partage des informations et l'entraide judiciaire dans le domaine des trafics illicites. Nous recommandons des détachements analogues dans d'autres États Membres et institutions.

En ce qui concerne ma dernière observation, sur les sanctions, les réseaux criminels prospèrent dans les conflits et les situations où la corruption et l'impunité sont généralisées. Le Conseil doit utiliser tous les instruments à sa disposition pour juguler les menaces contre la paix et la sécurité internationales, notamment au moyen de sanctions ciblées contre les trafiquants qui portent atteinte aux processus de paix et qui affaiblissent les

institutions. Nous avons déjà de bonnes pratiques. Dans le régime de sanctions concernant le Mali, la production et le trafic de stupéfiants sont un critère d'inscription sur la liste y relative, et dans le régime de sanctions concernant la Libye, le Conseil a visé les trafiquants d'êtres humains. Nous l'avons déjà fait, et nous ne devons pas hésiter à le refaire.

Enfin, les drogues portent préjudice aux systèmes sociaux, sanitaires et économiques des pays. Au début de mon intervention, j'ai mentionné une démarche intégrée pour contrer le trafic de drogue. En fin de compte, les objectifs de développement durable fournissent une telle démarche intégrée. Nous devons assurer l'état de droit et de meilleures conditions de vie pour nos populations, afin que les trafiquants de drogue ne puissent pas s'implanter. Que cela soit notre objectif commun dans notre lutte contre les trafiquants de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi que dans le monde entier.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur le thème « Paix et sécurité en Afrique. Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest: une menace pour la stabilité ». Elle félicite M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour la qualité de son exposé.

Le trafic de drogues représente aujourd'hui une urgence de santé publique et de sécurité nationale, voire une source d'instabilité sous-régionale, parce qu'il affecte profondément le tissu social et compromet les efforts de gouvernance politique, économique et sociale des États. Il se nourrit des vulnérabilités structurelles, des faiblesses du système social et pénal, de même que de la paupérisation grandissante, dont profitent les réseaux de narcotrafiquants et les groupes terroristes. Jadis considérée comme une zone de transit pour certains stupéfiants, l'Afrique de l'Ouest est devenue de nos jours un pôle de production, un marché de consommation et un espace de destination de tous les types de drogues. Dans leur lutte contre le fléau du trafic de drogues, les États d'Afrique de l'Ouest, déjà confrontés à des difficultés liées aux défaillances de leurs dispositifs de contrôle aux frontières, doivent faire face aux mutations des menaces sécuritaires du fait des alliances entre groupes terroristes et réseaux de narcotrafiquants.

Le phénomène de la drogue apparaît comme l'une des causes principales des échecs scolaires et génère de nouvelles formes de violence urbaine qui affectent la sécurité et le bien-être des populations. En outre, ce phénomène favorise l'émergence d'une économie criminelle qui, à travers le blanchiment d'argent, infiltre insidieusement le tissu économique des États, particulièrement dans les domaines des transports, de l'hôtellerie et de l'immobilier. En Côte d'Ivoire, le Comité interministériel de lutte anti-drogue (CILAD) estime qu'environ 12 % de la population âgée de 15 à 64 ans consomme des drogues, et évalue à 286 tonnes la quantité de drogue saisie entre 2017 et le premier semestre de l'année 2018. Dans un contexte d'affaiblissement de l'État central et d'affirmations, par la voie des armes, des irrédentismes tribaux et régionaux, les ressources tirées du trafic de drogues sont à la fois un enjeu et un levier important d'influence des dynamiques politiques locales et nationales. En effet, en se substituant à l'État central, certains membres des élites locales et des groupes armés impliqués dans le trafic des drogues accroissent leurs influences sur les relations intra et intercommunautaires, ainsi que sur le jeu politique local.

Face à la menace que représente le trafic de drogues pour la stabilité en Afrique de l'Ouest, il revient aux États de la région la responsabilité première d'apporter des réponses, dans le cadre de stratégies nationales et sous-régionales. En Côte d'Ivoire, la lutte contre le trafic, la production et la consommation de drogues est menée à la fois par le CILAD et les organisations de la société civile, à travers une approche fondée sur la prévention, la prise en charge et la répression. S'agissant de la prévention, le Gouvernement multiplie les actions de sensibilisation sur les méfaits de la consommation de la drogue en synergie avec la société civile. La prise en charge consiste en des interventions sanitaires et sociales assurées au sein de structures spécialisées telles que le

Centre régional de formation à la lutte contre la drogue. En ce qui concerne le volet répression, la stratégie nationale vise à traquer les trafiquants de drogues et à lutter contre le blanchiment d'argent, à travers la Cellule nationale de traitement des informations financières.

L'efficacité des stratégies nationales de lutte contre le trafic de drogues est tributaire de leur mise en cohérence avec les initiatives régionales, appuyées par des partenaires importants tels que l'ONUDC. À cet effet, la Côte d'Ivoire se félicite de la mise en place du Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), en appui au Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, la criminalité organisée qui y est liée, et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest. Ces programmes traduisent la volonté des États d'Afrique de l'Ouest de renforcer la coopération régionale dans les domaines de l'échange d'informations, de la coopération judiciaire, de la lutte contre les flux financiers liés au trafic de drogues et de la prévention du détournement des intrants utilisés pour fabriquer des drogues. De même, mon pays tient à saluer l'appui constant de l'ONUDC à ces plans régionaux, appui matérialisé, entre autres, par la création de services mixtes de contrôles portuaires et la mise en place d'un projet de communication aéroportuaire qui s'étend au-delà de l'Afrique de l'Ouest.

Pour conclure, mon pays tient à rappeler que de l'engagement collectif des États de la région à fédérer leurs moyens dépend grandement le succès de la lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, gage de la préservation de la paix et de la stabilité dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'orateur inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 16 h 30.*